

## CONVOICATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

### FRUCTIPIERRE

Société civile de placement immobilier au capital social de 236 202 225 €.  
Siège social : 8-12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.  
340 846 955 R C S Paris.

#### Avis de convocation.

Messieurs les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier FRUCTIPIERRE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 15 juin 2012 à 9h30 dans les locaux de NATIXIS, Site Lumière - 40 avenue des Terroirs de France 75012 Paris – Salle Normandie n° LRB2674 - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour à caractère ordinaire.*

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance, du Commissaire aux Comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011.
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Distribution au titre des plus-values immobilières.
4. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier.
5. Présentation de la valeur comptable déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
7. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
8. Quitus à la Société de Gestion.
9. Approbation du versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage.
10. Autorisation de cession d'actifs immobiliers.
11. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Pierre CAP.
12. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Christine GARDIEN.
13. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick JEAN.
14. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jérôme JUDLIN.
15. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel LE PEUTREC.
16. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain MOLO.
17. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Paul-Louis NETTER.
18. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe RICHON.
19. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain THOREUX.
20. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Pierre TUIL.
21. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard WURM.
22. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société ALBINGIA.
23. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SARL ARTHIBHEL.
24. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société SPIRICA.

25. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'APPSCPI.
26. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCI BPJC.
27. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la CASDEN BANQUE POPULAIRE.
28. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE.
29. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'UNION MUTALISTE RETRAITE.
30. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE.
31. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'INSTITUTION DE PREVOYANCE DU GROUPE BANQUE POPULAIRE.
32. Nomination de Monsieur Pierre BRONDINO en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
33. Nomination de Monsieur Guy FAUCHON en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
34. Nomination de Monsieur Martial FOUQUES en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
35. Nomination de la SCI AAAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
36. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
37. Questions diverses.

*Ordre du jour à caractère extraordinaire.*

38. Modification de l'article 21 des statuts

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

**Première résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2011.

**Deuxième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires approuve l'affectation et la répartition du résultat de 23 420 143,57 euros telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion. En fonction du montant distribuable qui s'établit à 27 627 438,81 euros, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 4 207 295,24 euros, elle convient de répartir aux associés une somme de 24 429 221,92 euros, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et décide d'affecter au report à nouveau la somme de 3 198 216,89 euros. En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 23,00 euros.

**Troisième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires décide de répartir entre les associés présents au moment de la distribution un montant de 3,75 euros par part prélevé sur le compte plus-values.

Cette distribution correspond :

(i) en application de l'article 39 des Statuts, au montant acquitté par la société pour une part détenue par une personne relevant du régime de l'impôt sur le revenu au titre des plus-values sur cessions d'actifs immobiliers réalisées en 2011, soit 0,75 par part.

Cette distribution sera affectée, pour les associés relevant du régime de l'impôt sur le revenu, au remboursement de leur dette à l'égard de la société résultant de l'impôt acquitté par cette dernière pour leur compte. A cet égard, il est rappelé que, pour les associés ayant cédé leurs parts antérieurement à cette distribution, leur dette éventuelle a été déduite du produit de la cession.

(ii) au versement aux associés d'un montant complémentaire de 3,00 € par part. Ces distributions seront mises en paiement avant le 30 juillet 2012.

**Quatrième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend acte du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L. 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

**Cinquième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

— la valeur nette comptable qui ressort à 401 938 255,89 euros, soit 363,54 euros pour une part.

**Sixième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

— la valeur de réalisation qui ressort à 502 350 492,84 euros, soit 454,36 euros pour une part.

**Septième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

— la valeur de reconstitution qui ressort à 572 453 010,60 euros, soit 517,77 euros pour une part.

**Huitième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

**Neuvième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires approuve le versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage fixé à 2,5 % H.T. du prix de vente des actifs immobiliers. Cet honoraire sera prélevé par la Société de Gestion à la date de la cession de l'immeuble.

**Dixième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires autorise la Société de Gestion à procéder aux charges et conditions qu'elle jugera convenables à la cession des actifs :

— 25/27 avenue de Villiers 75017 Paris,  
— 3/5 rue de Vatismesnil Levallois Perret (92),  
— 4 rue Emile Ménier 75016 Paris,  
— Espace Galliéni Boulogne Billancourt (92),  
— 1 rue Salomon de Rothschild Suresnes (92),  
— 221 avenue du Président Wilson Saint Denis (93),  
— 54 rue de l'Embouchure - Central Parc 1 - Bureaux - Toulouse (31),  
— 54 rue de l'Embouchure - Central Parc 2 - Parkings - Toulouse (31),  
— 152 avenue Malakoff 75016 Paris,  
— 171 avenue Charles de Gaulle Neuilly sur Seine (92),  
— 22 quai Galliéni Suresnes (92),

Cette autorisation est accordée du jour de la présente Assemblée et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

**Onzième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Pierre CAP. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Douzième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Christine GARDIEN. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Treizième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick JEAN. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Quatorzième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jérôme JUDLIN. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Quinzième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel LE PEUTREC. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Seizième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain MOLO. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Dix-septième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Paul Louis NETTER. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Dix-huitième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe RICHON. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Dix-neuvième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain THOREUX. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingtième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Pierre TUIL. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-et-unième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard WURM. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-deuxième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société ALBINGIA. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-troisième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SARL ARTHIBEL. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-quatrième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société SPIRICA. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-cinquième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'APPSCPI. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-sixième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCI BPJC. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-septième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la CASDEN BANQUE POPULAIRE. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-huitième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Vingt-neuvième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'UNION MUTUALISTE RETRAITE. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Trentième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Trente-et-unième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de L'INSTITUTION DE PRÉVOYANCE BANQUE POPULAIRE. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Trente-deuxième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires nomme Monsieur Pierre BRONDINO en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat, d'une durée de trois années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Trente-troisième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires nomme Monsieur Guy FAUCHON en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat, d'une durée de trois années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Trente-quatrième résolution** . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires nomme Monsieur Martial FOUQUES en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat, d'une durée de trois années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Trente-cinquième résolution** . — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme la SCI AAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat, d'une durée de trois années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Trente-sixième résolution** . — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

**Trente-septième résolution** . — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide d'ajouter dans le deuxième alinéa de l'article 21 des statuts, la dépense relative aux audits spécifiques techniques ou juridiques.

*Ancienne rédaction du deuxième alinéa de l'article 21*

*La Société règle directement le prix d'acquisition des biens et droits immobiliers, éventuellement le montant des travaux d'aménagement, les honoraires d'architectes ou de bureaux d'études chargés de la conception et/ou du suivi de la construction et de la livraison des immeubles et de tous travaux engagés par la société, ainsi que les autres dépenses et notamment celles concernant l'enregistrement, les actes notariés s'il y a lieu, les rémunérations des membres du Conseil de surveillance et le remboursement des frais exposés par eux dans l'exercice de leur mandat, les honoraires des Commissaires aux Comptes et les frais d'expertise immobilière, les frais entraînés par l'impression et l'envoi des documents d'information remis aux associés et la tenue des Assemblées, les frais de contentieux, les assurances, et en particulier, les assurances des immeubles sociaux, les frais d'entretien des immeubles, les frais de recherche des locataires, les impôts, les travaux de réparations et de modifications, les consommations d'eau et d'électricité et, en général, toutes les charges des immeubles, honoraires des syndics de copropriété ou des gérants d'immeubles, et toutes les dépenses n'entrant pas dans le cadre de l'administration pure de la Société.*

*Nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 21*

*La Société règle directement le prix d'acquisition des biens et droits immobiliers, éventuellement le montant des travaux d'aménagement, les honoraires d'architectes ou de bureaux d'études chargés de la conception et/ou du suivi de la construction et de la livraison des immeubles et de tous travaux engagés par la société, ainsi que les autres dépenses et notamment celles concernant l'enregistrement, les actes notariés, les audits spécifiques techniques ou juridiques s'il y a lieu, les rémunérations des membres du Conseil de surveillance et le remboursement des frais exposés par eux dans l'exercice de leur mandat, les honoraires des Commissaires aux Comptes et les frais d'expertise immobilière, les frais entraînés par l'impression et l'envoi des documents d'information remis aux associés et la tenue des Assemblées, les frais de contentieux, les assurances, et en particulier, les assurances des immeubles sociaux, les frais d'entretien des immeubles, les frais de recherche des locataires, les impôts, les travaux de réparations et de modifications, les consommations d'eau et d'électricité et, en général, toutes les charges des immeubles, honoraires des syndics de copropriété ou des gérants d'immeubles, et toutes les dépenses n'entrant pas dans le cadre de l'administration pure de la Société.*

**Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance.**

— Monsieur Pierre CAP  
Né le 11 août 1944  
Nombre de parts détenues : 370  
Demeurant : 15, boulevard Exelmans 75016 PARIS  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
— Retraité

— Madame Christine GARDIEN  
Née le 30 mars 1952  
Nombre de parts détenues : 1 480  
Demeurant : 35 avenue des Etats Unis – 63300 THIERS

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Sans profession

— Monsieur Patrick JEAN

Né le 4 janvier 1947

Nombre de parts détenues : 223

Demeurant : 7, rue de Bellevue – 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

— Retraité

— Monsieur Jérôme JUDLIN

Né le 3 avril 1956

Nombre de parts détenues : 108 parts

Demeurant : 36, rue du Laos 75015 Paris

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Gérant de société

— Monsieur Michel LE PEUTREC

Né le 19 janvier 1944

Nombre de parts détenues : 225

Demeurant : 2, rue Raoul Dufy – les Marettes – 76290 FONTAINE LA MALLET

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

— Délégué Départemental de la CASDEN BANQUE POPULAIRE

— Retraité

— Monsieur Alain MOLO

Né le 5 janvier 1947

Nombre de parts détenues : 302

Demeurant : 2, impasse des Mets 44420 LA TURBALLE

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Retraité

— Monsieur Jean-Philippe RICHON

Né le 16 juillet 1956

Nombre de parts détenues : 258

Demeurant : 7 allée des Poiriers 54520 LEXOU

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

— Chirurgien Dentiste

— Gérant de la SCI RIGA

— Monsieur Alain THOREUX

Né le 15 juillet 1944

Nombre de parts détenues : 440

Demeurant : 4, rue de l'Epine 35800 DINARD

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Retraité

— Monsieur Jean-Pierre TUIL

Né le 24 mai 1945

Nombre de parts détenues : 640

Demeurant : 110, rue de Sèvres – 75015 PARIS

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

— Président Directeur Général de la Société IMAGE et ENTREPRISE

— Monsieur Bernard WURM

Né le 22 septembre 1943

Nombre de parts détenues : 45

Demeurant : 51, promenade du Site – 57050 LONGEVILLE LES METZ

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

— Retraité

— Monsieur Paul-Louis NETTER

Né le 24 janvier 1949

Nombre de parts détenues : 50

Demeurant : 6 rue de Chézy 92200 NEUILLY SUR SEINE

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

— Directeur Général de la BANQUE PRIVEE 1818

— ALBINGIA

109/111, rue Victor Hugo 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Nombre de parts détenues : 9 025

représentée par Monsieur Hubert FAULQUIER

— ARTHIBHEL

55, rue de la Pause 63130 ROYAT

Nombre de parts détenues : 584

représentée par son gérant Monsieur Richard CHALIER

— SPIRICA

50-56 rue de la Procession 75015 PARIS  
Nombre de parts détenues : 42 705  
représentée par son gérant Monsieur Daniel COLLIGNON

— APPSCPI  
73, rue Jean-Jaurès 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE  
Nombre de parts détenues : 5  
représentée par Madame Jacqueline SOLSONA

— SCI BPJC  
10, rue Henri Poincaré – 75020 PARIS  
Nombre de parts détenues : 269  
représentée par son Gérant Monsieur Jean-Jacques BONFIL-PRAIRE

— CASDEN BANQUE POPULAIRE  
91 cours des Roches – Noisiel – 77424 MARNE LA VALLEE CEDEX 02  
Nombre de parts détenues : 13 354  
Représentée par Monsieur Patrick SEBERT

— MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE « MGEN »  
3, square Max Hymans 75015 PARIS  
Nombre de parts détenues : 13 127  
représentée par Monsieur Fabrice HENRY

— UNION MUTUALISTE RETRAITE - UMR  
255, rue de Vaugirard 75015 PARIS  
Nombre de parts détenues : 15 251  
Représentée par Monsieur Bernard GOUJON

— MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE - MAIF  
200, avenue Salvador Allende 79000 NIORT  
Nombre de parts détenues : 31 906  
Représentée par Monsieur Daniel PHELIPPEAU

— INSTITUTION DE PREVOYANCE BANQUE POPULAIRE - IPBP  
64 rue de la Boetie 75008 Paris  
Nombre de parts détenues : 6 353  
Représentée par Monsieur Jean-Marie ZIEBA

**Nomination en qualité de membre du conseil de surveillance.**

— Monsieur Pierre BRONDINO  
Né le 12 avril 1944  
Nombre de parts détenues : 15  
Demeurant : 479, avenue Jean Dalmas 13090 AIX EN PROVENCE  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
— Retraité

— Monsieur Guy FAUCHON  
Né le 11 juin 1954  
Nombre de parts détenues : 215  
Demeurant : 217, rue Marin Marie 50400 GRANVILLE  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
— Expert comptable

— Monsieur Martial FOUQUES  
Né le 15 mai 1948  
Nombre de parts détenues : 31  
Demeurant : 13, rue Lanson  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
— Retraité

— SCI AAZ  
2 allée de Marivel 78000 Versailles  
Nombre de parts détenues : 110  
Représentée par Monsieur Serge BLANC

*Pour avis  
La société de gestion,  
NAMI-AEW EUROPE*